

**1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****. Identification de la substance ou de la préparation****. Nom du produit Capalac Base Top Venti****. Emploi de la substance / de la préparation** Couche protectrice de décoration**. Producteur/fournisseur :**

DAW France

ZAC de la Croix de Fer

Pôle Jules Verne

F-80440 BOVES

Tél.: (0033) 3 22 38 39 47

Fax: (0033)3 22 38 39 49

**. Service chargé des renseignements:** Fiche de données de sécurité: sds@daw.de**. Renseignements en cas d'urgence :** 01 45 42 59 59**2 Identification des dangers****. Principaux dangers:** néant**. Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

La préparation contient des solvants organiques. Éviter l'ingestion, le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

R 10 Inflammable.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3 Composition/informations sur les composants****. Caractérisation chimique****. Description :**

Peinture laque à base de résines alkydes dans des hydrocarbures désaromatisés.

**. Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 471-34-1	carbonate de calcium	> 10-25%
EINECS: 207-439-9		

CAS: 64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	> 10-25%
EINECS: 265-150-3	Xn; R 65-66	

	Zirkonoctoat	< 1,5%
	Xi; R 38	

CAS: 107-98-2	1-méthoxypropane-2-ol	< 1,5%
EINECS: 203-539-1	R 10	

CAS: 64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	< 1,5%
EINECS: 265-150-3	Xn; R 10-65-66	

CAS: 96-29-7	2-butanone-oxime	< 1%
EINECS: 202-496-6	Xn, Xi; R 21-40-41-43	

CAS: 41556-26-7	Sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-	< 0,5%
EINECS: 255-437-1	pipéridyle)	
	Xi, N; R 43-50/53	

CAS: 82919-37-7	Méthyl-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacat	< 0,5%
EINECS: 280-060-4	Xi, N; R 43-50/53	

	Cobaltcarboxylate	< 0,5%
	Xi, N; R 38-43-50/53	

**. Indications complémentaires :** voir aussi paragraphe 8.**4 Premiers secours****. Indications générales :**

En cas doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**. après inhalation :**

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire

(suite page 2)

**Nom du produit *Capalac Base Top Venti***

(suite de la page 1)

- appel à un médecin.
- . **après contact avec la peau :**  
Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.
- . **après contact avec les yeux :**  
Laver abondamment avec l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- . **après ingestion :**  
En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- . **Moyens d'extinction:**  
Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudres, l'eau vaporisée
- . **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**  
pulvérisation d'eau.
- . **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**  
Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
- . **Equipement spécial de sécurité :**  
Porter un appareil de respiration. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

**6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

- . **Les précautions individuelles:**  
Éliminer les sources d'ignition ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- . **Mesures pour la protection de l'environnement :**  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- . **Méthodes de nettoyage/récupération :**  
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

**7 Manipulation et stockage**

- . **Manipulation :**
- . **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Le produit ne devrait être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistilage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans le locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long du sol. Vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

(suite page 3)

**Nom du produit Capalac Base Top Venti**

(suite de la page 2)

- . **Stockage :**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- . **Indications concernant le stockage commun :**  
Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 5 et 25 °C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition.

**8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle**

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
  - 471-34-1 carbonate de calcium**  
VME 10 mg/m<sup>3</sup>
  - 64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité**  
TRGS (ALLEMAGNE) 200 ppm
  - 107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol**  
VME Valeur momentanée: 375 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 188 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée
  - 64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité**  
TRGS (ALLEMAGNE) 200 ppm
- . **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **Equipement de protection individuel :**
- . **Protection respiratoire :**  
Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriée et agréés. Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante. Filtre A/P2
- . **Protection des mains :**  
Porter des gants en Nitril d'une épaisseur d'au moins 0,4 mm. La durée de résistance de ces gants est supérieure à 480 minutes.  
Ces gants doivent répondre aux spécifications de la norme européenne 89/686 et par conséquent à la norme EN 374, par exemple KCL Camatril, numéros d'article 730 ou produits comparables. La durée de résistance est basée sur des tests de laboratoire de KCLselon EN 374 et sont valables uniquement pour cet article KCL.Cette recommandation est valable uniquement pour nos produits et dans les domaines d'utilisation préconisés.
- . **Protection des yeux :**  
Utiliser des protection oculaires concues contre projections de liquides.

(suite page 4)

**Nom du produit *Capalac Base Top Venti***

(suite de la page 3)

**. Protection du corps :**

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**9 Propriétés physiques et chimiques****. Indications générales.**

**Forme :** liquide  
**Couleur :** blanc  
**Odeur :** De type solvanté

**. Modification d'état**

**Point d'ébullition :** > 150°C (abgeleiteter Wert)

**. Point d'éclair :** 51°C (DIN ISO 1523)

**. Température d'inflammation :** > 200°C (abgeleiteter Wert)

**. Limites d'explosivité :**

**inférieure :** 0,6 Vol % (abgeleiteter Wert)  
**supérieure :** 7,0 Vol % (abgeleiteter Wert)

**. Pression de vapeur à 20°C:** 2 hPa (abgeleiteter Wert)

**. Densité à 20°C:** 1,5 g/cm<sup>3</sup> (DIN 53217)

**. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible

**. Viscosité :**  
**dynamique à 20°C:** 600 mPas

**10 Stabilité et réactivité****. Décomposition thermique / conditions à éviter :**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**. Substances à éviter :**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

**. Produits de décomposition dangereux :**

Exposées à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées.

**11 Informations toxicologiques**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, d'inconscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux provoquer des irritations et des dommages réversibles.

**12 Informations écologiques**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

(suite page 5)

**Nom du produit** *Capalac Base Top Venti*

(suite de la page 4)

- . **Toxicité aquatique :**  
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

- . **Produit :**  
Porter dans une décharge pour anciennes peintures/laques.  
Ne pas détruire avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter dans les canalisations.
- . **Catalogue européen des déchets**  
08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- . **Emballages non nettoyés :**
- . **Recommandation :**  
Ne recycler que les fûts vides. Porter les emballages contenant des restes dans une décharge pour anciennes laques .

**14 Informations relatives au transport**

- . **Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- . **Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- . **Remarques :** peinture; Ces marchandises ne sont pas de la classe 3
- . **Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**
- . **Classe IMDG/GGVSee:** -
- . **Remarques :** Emballées < 30 l; peinture; Ces marchandises ne sont pas de la classe 3
- . **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- . **Classe ICAO/IATA :** 3
- . **No ID UN :** 1263
- . **Label** 3
- . **Groupe d'emballage :** III
- . **Désignation technique exacte :** PAINT

**15 Informations réglementaires**

- . **Marquage selon les directives CEE :**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- . **Phrases R :**  
10 Inflammable.  
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- . **Phrases S :**  
2 Conserver hors de portée des enfants.  
7/9 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.  
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.  
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les cours d'eaux et en terre.  
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

(suite page 6)

**Nom du produit *Capalac Base Top Venti***

(suite de la page 5)

62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**. Identification particulière de certaines préparations :**

Contient: 2-butanone-oxime, Cobaltcarboxylate, Sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle), Methyl-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacat. Peut déclencher une réaction allergique.

**. Prescriptions nationales :****. Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

**. Directives techniques air :****. Classe Part en %**

<b>I</b>	<b>1,0</b>
<b>NK</b>	<b>19,2</b>

**. Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 : peu polluant/Allemagne (Classification propre)

**. Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Règles de la fédération de travail - BGR 500 chapitre 2.29 Applications des revêtements de peinture (Allemagne)

Règles de la fédération de travail - BGR 190 règles pour la cartouche des appareils de protection respiratoire (Allemagne)

Règles de la fédération de travail - BGR 192 réglementation sur la protection des yeux et du visage (Allemagne)

Feuille de renseignement: réglementation sur les gants de protection (ZH 1/706) (Allemagne)

Feuille de renseignement BG: M 017 Solvant (Allemagne)

**16 Autres données**

Les indications ci-dessus se basent sur l'état actuel de nos connaissances et satisfont à la législation nationale et de la CEE. Une utilisation autre que celle indiquée reste sous la responsabilité de l'utilisateur. Le produit ne doit pas être utilisé sans autorisation à d'autres fins que celle indiquée paragraphe 1.

Les indications ci-dessus décrivent les caractéristiques de sécurité de notre produit et ne présentent aucune garantie pour ses propriétés.

replaces le fiche de securité de: 04.09.2009

vérification en point: 1 und 3

**. Phrases R importantes:**

10 Inflammable.

21 Nocif par contact avec la peau.

38 Irritant pour la peau.

40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

41 Risque de lésions oculaires graves.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.